

FICHE TECHNIQUE

n° **INSFR0303-3/b**
(annule et remplace INSFR303-3/a)

THERMACELL CRISTAL

THERMACELL CRISTAL est un produit isolant thermique et acoustique pour le bâtiment se présentant sous la forme de fibres de cellulose en vrac obtenues à partir du recyclage de papiers sélectionnés et broyés.

THERMACELL CRISTAL bénéficie du certificat ACERMI n°22/D/141/1569

DOMAINE D'EMPLOI

THERMACELL CRISTAL est destiné à l'isolation thermo-acoustique, en neuf ou en rénovation, de combles perdus conformément aux dispositions du NF DTU 45.11.

CONSTITUANTS

THERMACELL CRISTAL	
91 (± 1) %	Papiers de recyclage sélectionnés
9 (± 1) %	Adjuvants

CONDITIONNEMENT

THERMACELL CRISTAL	
Sac	10,0 kg – 12,5 kg* – 14,0 kg
Marquage	Chaque colis est étiqueté
Conditionnement	Les sacs sont conditionnés sur une palette filmée non gerbable
Stockage	Sur support plan, à l'abri des intempéries et des UV

*sur stock

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques essentielles	Performances		Document d'Evaluation Européen
Réaction au feu	E		EAD 040138-01-1201
Résistance aux moisissures	Classe : 0		
Absorption acoustique	NPD		
Conductivité thermique – λ_D (W/(m.K))	20 à 30 kg/m³ soufflage sur parois horizontales	0,040	
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau	$\mu = 2$		
Absorption d'eau	NPD		
Résistance à la corrosion	Pas de développement potentiel de corrosion		
Tassement en fonction de la masse volumique	20 à 30 kg/m³ soufflage sur parois horizontales	SH 20	
Résistance à l'écoulement de l'air	NPD		
Propriétés de sorption hygroscopique	NPD		

Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur	A+
---	-----------

MISE EN ŒUVRE

THERMACELL CRISTAL est mis en œuvre à l'aide d'une machine pneumatique prévue pour la ouate de cellulose, à savoir, équipée de cartes et d'un réglage des débits d'air et de matière.

La reconnaissance du chantier ainsi que la mise en œuvre de l'isolation en ouate de cellulose se font conformément aux préconisations du NF DTU 45.11 : « Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac ».

Il est interdit de mettre en contact la ouate de cellulose avec des éléments dégageant de la chaleur comme par exemple les conduits de fumées, les spots encastrés, les hottes d'aspiration, les bobines, les transformateurs, les moteurs, et tous dispositifs électriques. Il convient de respecter les dispositions particulières indiquées dans le DTU.

La résistance thermique de l'isolation réalisée est déterminée par contrôle de l'épaisseur appliquée et de la masse volumique en œuvre.

La fiche de déclaration de chantier est complétée et un exemplaire est agrafé dans le comble.

L'étiquette « interventions ultérieures dans les combles » est apposée sur le tableau électrique.

Isolation des combles perdus par SOUFFLAGE

THERMACELL CRISTAL est soufflée sur la surface d'un plancher ou entre solives sur un plafond sur ossatures conformément à la méthodologie décrite dans le NF DTU 45.11.

La masse volumique mise en œuvre doit être comprise entre 20 et 30 kg/m³. Les réglages de la machine sont ajustés pour obtenir la masse volumique souhaitée.

La résistance thermique est déterminée à partir de l'épaisseur utile correspondant à l'épaisseur appliquée déduite du tassement.

R (m ² .K/W)	Epaisseur minimale à installer (mm)	Epaisseur utile (après tassement) (mm)	Nombre de sacs minimal pour 100 m		
			10.0kg	12.5kg	14.0kg
2.00	100	80	20.0	16.0	15.0
2.50	125	100	25.0	20.0	18.0
3.00	150	120	30.0	24.0	22.0
3.50	175	140	35.0	28.0	25.0
4.00	200	160	40.0	32.0	29.0
4.50	225	180	45.0	36.0	33.0
5.00	250	200	50.0	40.0	36.0
5.50	275	220	55.0	44.0	40.0
6.00	300	240	60.0	48.0	43.0
6.50	325	260	65.0	52.0	47.0
7.00	350	280	70.0	56.0	50.0
7.50	375	300	75.0	60.0	54.0
8.00	400	320	80.0	64.0	58.0
8.50	425	340	85.0	68.0	61.0
9.00	450	360	90.0	72.0	65.0
9.50	475	380	95.0	76.0	68.0
10.00	500	400	100.0	80.0	72.0
10.50	525	420	105.0	84.0	75.0
11.00	550	440	110.0	88.0	79.0
11.50	575	460	115.0	92.0	83.0
12.00	600	480	120.0	96.0	86.0

INDICATIONS PARTICULIERES

Hygiène, sécurité et environnement :

Le produit **THERMACELL CRISTAL** est un « article » au sens du règlement européen REACH, il n'est pas classé dangereux.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte – réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND – enfouissement de classe II).

Le produit dispose d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour certaines épaisseurs.

Tracabilité :

La traçabilité du produit est assurée par la date et l'heure de fabrication sur l'emballage.

Système de Management intégré QSE :

Le produit est fabriqué et contrôlé sous un système de management intégré **Qualité (ISO 9001) certifié**.